*La Plaine de Montjean

Réunion publique le 03 juillet 2019



*Ordre du jour

- 1. L'aménagement de la Plaine de Montjean : état d'avancement
- 2. La mise en place de la ferme du Rimarin

1. L'aménagement de la Plaine de Montjean

La Commune de Rungis, l'EPA ORSA et l'AEV se sont engagés, par le biais d'une convention signée le 29 juin 2015, à sauvegarder la vocation agricole de la Plaine de Montjean à Rungis et à accompagner sa reconversion en plaine maraîchère.



Source: EPA ORSA

1. L'aménagement agricole de la Plaine de Montjean

Pour y parvenir, les partenaires ont mis en place plusieurs actions :

- 1. Pour l'AEV : mettre en place un outil de protection des terrains agricoles et mener des études d'aménagement agricole en vue d'accompagner l'installation de maraîchers dans une seconde phase. L'outil de protection, le PRIF, a été adopté par le Conseil régional d'Ile-de-France en 2015 .
- 2. Pour l'EPA ORSA: céder 25 hectares de terrains à l'AEV. La cession à a été réalisée en 2016.
- 3. Pour la Commune de Rungis : conforter la protection de la Plaine de Montjean dans son document d'urbanisme. Le PLU a été adopté en décembre 2015.

EPA ORSA: Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont

AEV : Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France

PRIF: Périmètre Régional d'Intervention Foncière

PLU: Plan Local d'Urbanisme

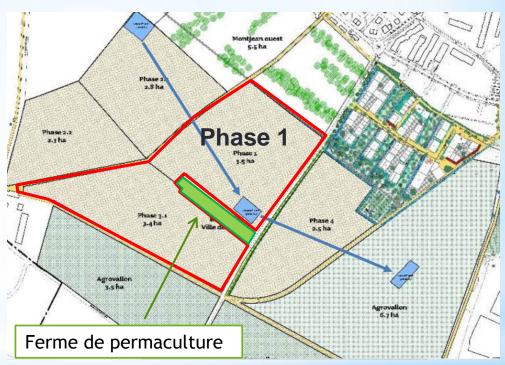
1. L'aménagement agricole de la Plaine de Montjean

Sur la base des études d'aménagement agricole, l'AEV a lancé la reconversion du site, qui sera réalisée par phases :

- * L'objectif est d'installer un pôle de fermes en agriculture biologique.
- * La première phase s'étendra sur 5 hectares. L'accueil des maraîchers interviendra dès que la libération des terrains sera effective.

Calendrier prévisionnel d'installation: 2020

Parallèlement, la Commune a acquis 2 propriétés au milieu de la Plaine de Montjean, d'une surface de 4.500 m² avec comme objectif d'y installer une ferme en permaculture.



Source : Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France

Pourquoi privilégier les pratiques liées à la permaculture?

* La permaculture ou « culture permanente qui n'épuise pas la terre » est une philosophie. Appliquée à l'agriculture, c'est une conception qui ne vise pas seulement une production biologique des fruits et de légumes mais a pour objectif de créer un vrai écosystème qui s'autorégule et s'autoalimente.

* Dans cet écosystème, chaque élément sert à différentes fonctions et chaque fonction est remplie par des

éléments différents.

En effet, certaines espèces peuvent servir de boucliers à d'autres; les déchets peuvent servir de ressources.





* Pour le mettre en œuvre, la connaissance et l'observation fine et permanente de l'environnement est essentielle : la topographie, le climat et les microclimats, les sols...



*A partir de ces éléments, on organise le site permacole en secteurs, « en design » permettant une interaction optimale entre les éléments mais aussi l'ergonomie du travail du maraîcher.

Depuis le mois de **novembre 2018,** la Commune accueille sur la ferme du Rimarin une exploitante maraîchère, Nathalie RIPOUTEAU qui ambitionne de cultiver des produits à destination de la population locale.

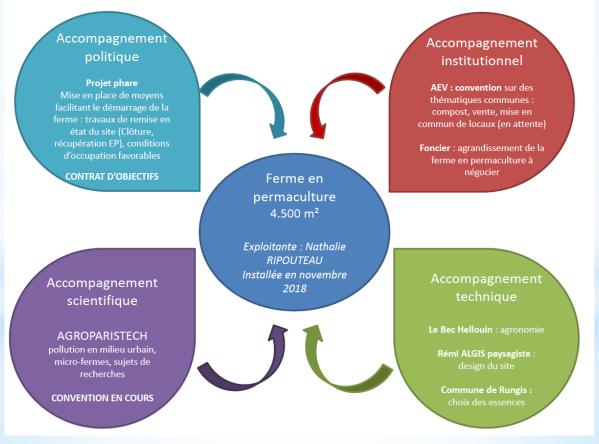
La ferme constitue le **point de départ** du projet de valorisation de la plaine agricole de Montjean mais aussi un **site pilote** pour y développer une agriculture respectueuse de l'environnement et tournée vers la population locale.



Source: Ville de Rungis

La ferme du Rimarin étant le premier signal de la reconversion agricole de Montjean, le projet, tout comme les modalités de mise en œuvre, se devaient d'être exemplaires.

La ferme bénéfice donc d'un partenariat multiple: à la fois politique, institutionnel, scientifique et technique; ce qui fait intervenir plusieurs intervenants et permet une approche globale du projet.



1. L'accompagnement public:

La Commune a choisit de réaliser les études préalables et de financer les infrastructures permettant d'assurer le **démarrage de la ferme et son fonctionnement pérenne.**

Cela se traduit par la prise en charge:

- des études préalables permettant d'avoir une connaissance exhaustive de l'environnement, notamment du sol.
- de la mission d'élaboration du design de la ferme
- la réalisation de certains travaux.



AVANT - Source : Ville de Rungis

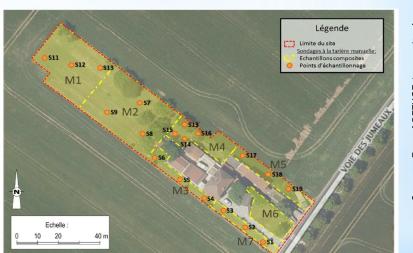


APRES - Source : Ville de Rungis

2. L'accompagnement scientifique :

*<u>Le sol</u>: En partenariat avec Agroparistech, la ferme du Rimarin fait parti du programme « **REFUGE** » (Risques en Fermes Urbaines – Gestion et Evaluation) qui s'attache à développer une méthodologie relative à l'installation des fermes urbaines en prenant en compte l'historique du site, notamment les éventuelles pollutions de la terre et des eaux et à formuler des recommandations pour la mise en culture des sites.

L'étude de sol menée dans le cadre du programme REFUGE a confirmé la faisabilité du maraîchage sur ce site.



Source : Expau' REFUGE Agroparitech

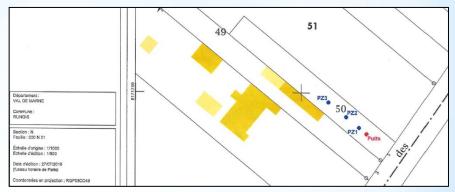
*La recherche:

Plusieurs programmes de recherches pourront être menés sur la ferme. Pour l'année 2019, Agroparistech, Nathalie Ripouteau et la Commune se sont entendus sur le développement des outils de planification dans une ferme en permaculture. D'autres sujets pourrons être développés dans le cadre de projet de fin d'études.

2. L'accompagnement technique :

*<u>Les ressources en eaux souterraines</u>: les investigations sur la nappe d'eau (forages et essais de pompage) menés sur le site et à proximité, y compris par l'AEV ont conduit à des résultats peu encourageants pour l'utilisation de la nappe.

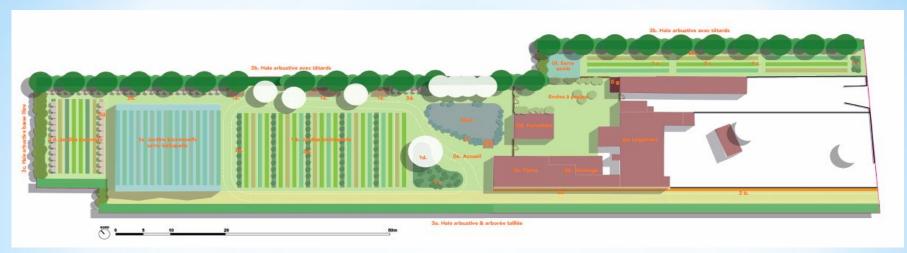
Ainsi, d'autres solutions ont dû être recherchées afin que la ferme dispose d'une autonomie relative en eau.



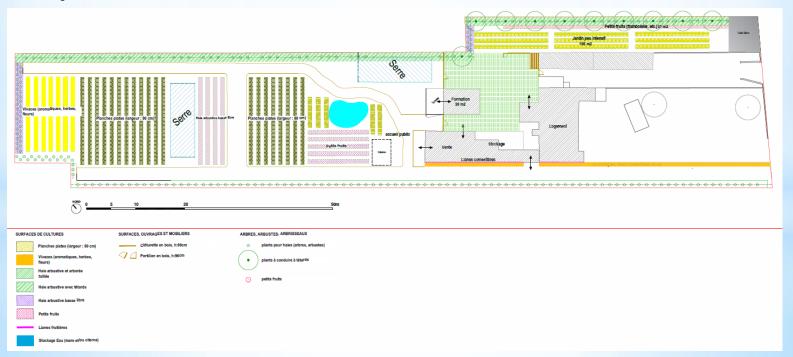
Source: Agence des Espaces Verts

Pour cette mise en œuvre, la Commune s'est dotée de conseils en permaculture et en aménagement paysager spécialisé en permaculture pour concevoir le projet. Perrine HERVE-GRUYER, exploitante de la ferme du Bec Hellouin et Rémi ALGIS, paysagiste en permaculture ont conçu avec Nathalie RIPOUTEAU le **« DESIGN »** de la ferme.

^{*}L'organisation de la ferme, le « design ». En tenant compte de ces éléments de base (connaissance du sol et des ressources) et complétées par les facteurs d'ensoleillement, de vent et de structuration du site, la ferme a été organisée en secteurs.



Source : Ville de Rungis



Source : Ville de Rungis

2. La mise en place de la ferme du Rimarin : les travaux

1. L'accompagnement public:

Pour permettre un démarrage rapide de la ferme et le fonctionnement pérenne d'une ferme, la Ville a décidé de prendre en charge les travaux structurants suivants :

Le système de **récupération des eaux de pluie** issues des toitures des bâtiments existants et des futures serres......afin que la ferme soit relativement autonome en eau.

Il n'y a aucun cours d'eau pouvant irriguer le site par capillarité, ni de nappe phréatique pouvant être exploitée.

Par conséquent, l'installation d'une cuve de 100 m3 afin de récupérer toutes les eaux de toitures et de permettre ainsi l'arrosage des cultures avec de l'eau pluviale captée.



Source : Ville de Rungis

2. La mise en place de la ferme du Rimarin : les travaux

1. L'accompagnement public:

Pour permettre un démarrage rapide de la ferme et le fonctionnement pérenne d'une ferme, la Ville a décidé de prendre en charge les travaux structurants suivants :

La réalisation des **aires de circulation**......afin d'y insérer tous les réseaux mais afin surtout de faciliter l'acheminement de matériaux, de composts et des récoltes.

Les chemins recouvrent les réseaux d'adduction d'eau et permettent également une circulation aisée, tant pour l'apport de matériaux (compost, serres et autres) que pour la récolte des fruits et légumes.

En permaculture, la dimension ergonomique est déterminante.



Source: Ville de Rungis

2. La mise en place de la ferme du Rimarin : les travaux

1. L'accompagnement public:

Pour permettre un démarrage rapide de la ferme et le fonctionnement pérenne d'une ferme, la Ville a décidé de prendre en charge les travaux structurants suivants :

La clôture du site.....afin de sécuriser la structure. En zone urbaine, les fermes font souvent l'objet d'incivilités.

Les fermes urbaines connaissent des risques plus importants en termes de vols et de dégradations. Il était important de pouvoir sécuriser le site complétant la clôture.

Par ailleurs, au vu de l'étroitesse du site, les clôtures serviront de supports pour la production de fruits (kiwi, fruits rouges, raisins) ou pour accueillir des haies coupe-vent.



Source : Ville de Rungis

*Merci de votre attention